



COMPTE RENDU DE LA REUNION IRP du 7 juillet 2022

Représentants de proximité : Catherine GINESTE, Nicolas CHIGOT, Nadia ADELL, Adrien GESTA-FLINE, Guillaume SCHONS.

Représentants de la direction (en visio) : Delphine VIALANET (DR), Audrey GUIDEZ (DRH)

CONDITIONS ET ORGANISATION DU TRAVAIL :

- Quand la direction rendra-t-elle son avis sur le choix des candidates à la formation de FOR ? Quand la prochaine session de formation à FTVU est-elle programmée ?

La direction examinera les candidatures le 19 septembre et le choix de la candidate sera communiqué pour une formation le 24 Octobre.

Les RP s'inquiètent de la capacité de l'entreprise à libérer une scripte. La direction s'engage à demander dès à présent que la planificatrice d'activité planifie le remplacement pour la dite période de formation.

- Pourrait-on associer systématiquement les assistantes d'émission et de production à la préparation des PAE et émissions spéciales assurées désormais par la Rédaction afin d'alléger la charge de travail des présentateurs ?

La direction s'engage dans la mesure du possible à planifier une assistante d'émission sur la préparation des PAE. DV rappelle qu'une assistante ne se substitue pas au travail des journalistes.

Les RP rappellent que l'assistante d'émission peut caler les invités après que les journalistes aient remis une liste de contacts potentiels. Elle peut également faire de la recherche d'images.

Il est également attendu que l'assistante soit sur le direct ou l'enregistrement de la PAE afin de coordonner la mise en place des invités et faire le lien entre le réalisateur et le présentateur en tenant compte du déroulé du conducteur.

- De façon cyclique, il est extrêmement difficile pour les présentateurs, les journalistes sur le terrain, les chefs d'édition de collaborer avec un RCA qui ne communique pas du tout certains jours. Quelle solution ?

La direction rappelle aux collaborateurs qu'aucune action n'est possible tant que les personnes concernées ne vont pas exprimer les problèmes à leur chef de service et les invitent à le faire.

Les RP rappellent qu'il est parfois difficile pour un salarié de faire part de ce type de problématique à son rédacteur en Chef. Les RP ayant alerté à plusieurs reprises sur ces faits, nous demandons à ce que la direction prenne ses responsabilités.

Dans la mesure du possible, nous rappelons aux salariés qu'une trace écrite est toujours préférable lorsque l'on fait remonter un problème.

- Le planning prévisionnel des scriptes avec renforts CDD ne leur ayant toujours pas été communiqué sur combien de jours cet été auront-elles à assurer seules les 2 JT midi + soir + préparation du 12/13 du lendemain ?

Les RP soulignent qu'après l'envoi de l'ODJ, plus de 15 jours après l'instance exceptionnelle suite au Droit d'Alerte dans ce service, elles ont enfin obtenu le planning prévisionnel de Juillet et Août. Nous nous félicitons que des renforts CDD aient été finalement trouvés et qu'il ne reste que quelques périodes pendant lesquelles elles seront seules pour assurer les 2 éditions et la préparation du

lendemain ce qui était déjà le cas auparavant afin que les souhaits de congés puissent être satisfaits. Nous rappelons néanmoins à la direction qu'elle s'était engagée à faire un point hebdomadaire sur les difficultés de remplacement, que ce RDV est essentiel afin que les salariées puissent avoir une visibilité sur les périodes difficiles et demandent que le planning de Septembre qui reste problématique en raison de l'arrêt maladie de 2 scriptes et du manque de CDD au vivier leur soit aussi communiqué.

Bruno Marty répond qu'il le transmettra, qu'il s'agit d'un simple prévisionnel à prendre en compte en termes de jours de présence mais que l'activité inscrite pourra changer. Il annonce qu'il reste pour l'instant 4 jours problématiques en Septembre et 2 en Octobre mais que le travail de recherche de CDD continue.

- Rappels et consignes de tournage pour les salariés (assurance motard, filmer depuis un véhicule motorisé, risque à ne pas prendre...etc...). Réponse du mois de mai : *une demande a été adressée à la DSQVT pour obtenir les fiches réflexes. L'APS réalisera un document synthétique rappelant les consignes de sécurité.* Où en est-on aujourd'hui ?

La demande a été faite lors de la réunion des APS. A ce jour pas de retour

- Le remplacement de la scripte en arrêt maladie pour accident du travail sera-t-il assuré à 100% dès le mois de septembre ? Visibilité sur les remplacements de CDD ?

A ce jour il manque 4 jours en Septembre et 2 jours en Octobre pour combler l'arrêt de la salariée en arrêt pour accident du travail.

Les RP demandent qu'un remplacement long soit proposé à un CDD, la salariée en arrêt ne pouvant malheureusement revenir avant une longue période d'autant que son problème de santé ne lui permettra peut-être pas de reprendre son activité de scripte. Ils soulignent qu'il faudra veiller à ce que le type de contrat proposé à la CDD ne lui fasse pas perdre son statut d'intermittente du spectacle.

La DRH s'engage à faire une proposition à des CDD pour une période de 3 mois dans un premier temps.

- Tensions au sein du service Vidéos, Quelle solution ?

La Psychologue du travail viendra sur site le 27 juillet.

Les RP s'étonnent de la date calée pendant les vacances qui ne permettra pas à la psychologue de rencontrer tous les salariés du service et insistent sur le fait que tous les techniciens vidéos qui le souhaitent puissent être entendus individuellement puis collectivement.

Ils rappellent que c'est un défaut d'organisation du travail qui est à l'origine de la dernière tension en date et que le détail de toutes les activités journalières doit figurer au planning de chaque salarié afin qu'il n'y ait pas débat sur le "qui fait quoi".

La direction rappelle que quel que soit le problème rencontré "nous sommes tous responsables de notre attitude, la violence ne sera jamais tolérée" et ajoute qu'elle va rencontrer le salarié concerné. La direction précise également que la psychologue viendra sur site également en août et en septembre

- Comme annoncé lors de l'arrivée de la mise en place du NRCS, quelle est la date de son point d'étape ? De trop nombreux modes de fonctionnement existent encore aujourd'hui dans cette nouvelle pratique entre adjoints, journalistes et scriptes. Qui crée les Story en amont, celles du Jour J ? Les adjoints fonctionnent différemment sur ces points, les journalistes sont parfois perdus.

Les RP répondent que les interprétations du workflow diffèrent et rappellent que le document de la technique acte :

"1/ PRINCIPES GENERAUX BRI, LOCALES ET TVR

1.1 Story Bin

À tout moment, un journaliste peut créer des Story Bins. L'encadrement éditorial valide les Story Bins.

Les Story Bins créées avant le jour J sont créées par l'éditorial (journalistes et encadrement). Les Story Bins manquantes sont créées par les scriptes et/ou les assistantes de locale en conférence de rédaction ou à tout autre moment."

Depuis la bascule du NRCS certains adjoints souhaitent créer les story bin manquantes pour l'actu du jour, d'autres laissent ce soin aux scriptes comme

initialement prévu. Les journalistes ne savent plus à qui demander la création de la story bin pour obtenir leur couverture. Il est arrivé à de nombreuses reprises que des journalistes ne puissent pas ingérer leurs rushes, la story bin n'ayant pas été encore créée par l'adjoint en raison de son activité le matin, la couverture n'était donc pas disponible à leur retour de tournage.

Les RP demandent que les chefs de service se réunissent pour qu'une procédure soit définitivement actée afin que les story soient créées juste après la conférence de rédaction, peu importe par qui, mais qu'il y ait de la clarté pour que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Ils rappellent qu'un point d'étape était prévu avec un représentant de chaque corps de métiers afin de recueillir les éventuels points à améliorer. Ce point d'étape n'a toujours pas eu lieu.

Bruno Marty s'engage à l'organiser à la rentrée.

- Problème de gestion des images provenant de France 3 pour France Bleu. La rediffusion des images de France 3 par France Bleu pour d'autres thèmes n'est-elle pas illégale ?

Nos images sont libres de droit dans le cadre du partenariat France Bleu / France 3. Elles ont une durée de vie limitée dans le temps mais quand les documentalistes fournissent des images elles ne donnent que celles qui sont réutilisables.

- Calendrier des sorties (PAE, extérieurs, DSNG, etc...)

Bonne nouvelle sur proposition du Rédacteur en Chef il a été validé qu'à partir de septembre, un JT Limousin thématique aura lieu 1 fois par mois en extérieur avec participation du DSNG et du Tricaster.

Pour les autres tournages nous couvrirons :

- Du 21 au 24 juillet Brive festival : DSNG le 21 et 22 et équipe légère le 23 et 24
- 25 septembre : Tournoi Lafarge de foot à Limoges, DSNG Bi-feed de Bordeaux

- 1er Octobre VPTL sur le Grand Pavoi et sont envisagé des techniciens de Limoges
- Tour du Poitou-Charentes fait par Poitiers, avec 1 monteur de Limoges
- Festival de Confolens avec les équipes de Poitiers et de Limoges
- 5 novembre : Foire du livre de Brive
- Marathon de la Rochelle

Grille de Rentrée :

Pour cette rentrée pas de gros changement.

De 7h à 9h la matinale de France Bleu

VEF à partir de 10h jusqu'à 10H40 pas de changement de planification pour la fabrication.

Reprise du 18H30 qui commencera le 5 septembre par Bordeaux puis rotations habituelles avec Poitiers et Limoges

Rendez vous mensuel le mercredi "enquête de région" même horaire de diffusion, les RP regrettent l'heure tardive de ce programme

BIS 1 fois par mois

Réseau d'enquête même horaire (autour de 23H) le mercredi soir

Le jeudi, 1 fois par mois, dans la case la *France en vraie* diffusion d'un documentaire

Mi septembre magazines régionaux le samedi après midi : alors on bouge, le goût des rencontres, NoA sur mer, olatua et le temps d'un détour (ex cap sud ouest) ou une PAE

Pour le programme "Alors on Bouge" émission de gym fabriqué à Bordeaux sur fond vert. Les RP trouvent dommageable d'avoir envisagé des moyens sur un programme dont la ligne éditoriale nous semble bien loin de notre identité régionale. Aucune idée retenue des ateliers de réflexions éditoriales auxquels avaient été conviés les salariés il y a plusieurs mois. Ce choix de programme de gym nous laisse perplexe.

Dimanche après midi à 15h15 RDV sportif régional. Des contacts ont été noués avec des clubs de basket.

DV envisage des plateaux éditorialisés après les matchs avec un présentateur et 1 ou 2 invités.

Les RP rappellent que des moyens techniques légers de type régie fly peuvent être mis en place pour ce type de plateau.

Le dimanche : Dimanche en politique, magazine en langues régionales

- A plusieurs reprises, les personnels (OPS, OPV, éclairagistes) planifiés en préparation des émissions en studio ne sont pas ceux planifiés sur les émissions (VEF, Soirées électorales). Pouvons-nous acter aujourd'hui que, lorsqu'une émission se prépare, les personnels œuvrant à sa préparation seront également ceux qui à minima feront la première émission ? En cas de difficultés de planning, pouvons-nous envisager un échange de la planification avec les personnels concernés ?

Bruno Marty répond qu'en effet la direction a fait le choix de maintenir un salarié sur un tournage extérieur au détriment de la préparation d'une émission, en supposant que certains salariés préfèrent être en tournage extérieur.

S'il est vrai que dans l'absolu, certains salariés préfèrent sans doute être en extérieur qu'en plateau, la préparation d'une émission reste un cas rare et particulier. Les RP rappellent que les salariés ne mordent pas, et suggèrent que la planification se rapproche des salariés concernés dans ces cas précis.

- Lors de tournages de la rédaction avec prestations drone, il a été demandé aux journalistes d'effectuer les démarches en préfecture, mairie, gendarmerie afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Ce travail ne s'improvise pas et la réglementation est extrêmement stricte, c'est pourquoi il fait normalement partie de la prestation fournie par les dronistes. Pouvez-vous vous assurer que les prestataires prennent bien en charge cette partie de leur travail, afin que les journalistes et l'entreprise ne se retrouvent pas en difficulté en cas de problème ?

2 prestataires Droniste ont un contrat avec nous, ce sont eux qui doivent faire les démarches, pas les journalistes.

Les RP trouvent étrange que ce soit la rédaction en chef (RCA) qui ait demandé aux journalistes de prendre ces contacts d'autorisations de vol ! Nous demandons qu'un rappel soit fait pour qu'aucun journaliste n'ait à prendre en charge ces démarches.

La direction confirme que la communication sera faite et qu'en aucun cas les journalistes ne doivent accepter d'effectuer ces démarches.

- Concernant le télé montage de dossiers pour la locale de Brive, comment pouvez vous expliquer qu'il soit arrivé qu'une monteuse de Brive soit remplacée en télé montage un jour ou elle était en Récup (anticipée) alors qu'il est acté que ses remplacements en télé montage ne doivent avoir lieu que les lundi dans le cadre de son temps partiel ? Pouvez-vous veiller à ce que ce type de situation ne se reproduise plus afin que le monteur sur site à Brive en charge de la fabrication ne souffre pas ?

Bruno Marty pensait que le télé montage était de mise pour tous les remplacements concernant la salariée à temps partiel et ajoute qu'il s'agit peut-être d'une erreur d'interprétation de sa part. Il mettra ce point à l'occasion d'une prochaine réunion montage en septembre.

- A la question de la raison de la suppression de la Locale de Brive l'été (seule de la région Nouvelle-Aquitaine à voir son édition supprimée pendant les vacances scolaires) la directrice régionale nous a dit entre autres "je crois avoir entendu" que cette décision convenait au salariés de la Locale. Apparemment cela ne semble pas être le cas. Pourriez-vous organiser un sondage auprès de chacun des collaborateurs de Pays de Corrèze pour recueillir leur avis quant à ce choix de direction ?

Réponse de la direction : "oui on peut".

- Le vendredi 17 juin, l'assistante de la locale de Brive était en récupération (anticipée) mais le RCA en charge de l'édition à Brive ce jour a découvert que les scriptes de Limoges, déjà surchargées, n'étaient pas informées qu'elles devaient remplacer l'assistante, ce qui a créé des tensions et généré de la désorganisation dans la fabrication de Pays de Corrèze ? Pouvez-vous systématiquement informer les scriptes de tout remplacement anticipable et en faire mention sur leur planning ?

Le RCA a demandé la présence de l'assistante de Brive les 2 dimanche des élections et il lui fallait donc 1 jour de récupération dans la semaine.

Les RP rappellent que ce remplacement était donc anticipé. Ils demandent que la mention soit faite au planning des scriptes des remplacements de l'assistante de

locale et que la locale de Brive soit informée du nom de la scripte en charge de l'édition pour éviter toute tension, toute incompréhension et retard dans la fabrication des éditions Pays de Corrèze.

D'autre part, cette activité alourdissant encore le travail des scriptes planifiées de JT ces jours-là et dans le contexte actuel de ce service il serait normal de leur demander en amont si elles pensent pouvoir absorber cette charge supplémentaire.

RH :

- Le listing sur les salariés en disparité en raison des barèmes appliqués, qui ont été pendant une courte période basés sur l'âge et non plus sur l'ancienneté lors du recrutement et lors des avancements, est-il en cours ?

La DRH nous précise que cela est bien à l'étude au niveau national mais pour l'instant il n'y a pas de retour et sans ces éléments il est impossible d'engager l'étude en locale.

- Concernant la prime promise et non versée à l'assistante de Brive, lors de la dernière instance vous vous êtes engagées à nous communiquer l'Accord utilisé pour justifier l'impossibilité de verser une prime d'un tel montant. Où est-il ? Pourquoi ne pas envisager le versement fractionné de ce dû ?

La direction revient sur ce qui avait été dit précédemment et nous informe qu'il n'existe aucun accord qui empêcherait le versement de cette prime. En revanche, la DRH nous informe que le process interne qui régit les règles relatives aux primes de formation en tant que FOR ou animateur n'a pas été respecté dans ce cas précis et que la régularisation n'est pas possible car la salariée en question est animatrice de formation et non pas FOR.

Les RP rappellent que c'est l'entreprise qui lui a demandé de suivre une formation d'animateur de formation et non pas de FOR pour la simple et bonne raison qu'elle n'existe pas à FTV Universités pour le métier d'assistante de locale. La salariée avait déjà formé avec ce titre il y a plusieurs années et avait été rémunérée sans aucun souci sur le barème FOR.

La direction répond que ce n'est plus possible désormais.

Les RP renvoient la direction à sa responsabilité d'avoir fait des promesses non tenues une fois le travail effectué et ajoutent que son discours ne serait sans doute pas validé par les prud'hommes. Il existe des mails qui engagent la direction. Nous demandons à nouveau une dérogation pour honorer l'engagement.

- Suite à la parution au journal officiel sur la retraite progressive, à partir de 60 ans, sans perdre le statut de forfait jour, est ce que FTV appliquera cette règle et quand ?

La direction est informée de cette publication mais n'a pas d'éléments de mise en œuvre à ce jour.

- Les salariés ne peuvent plus accéder depuis un an aux relevés de décision de COCA sur « Monespace » depuis que le site a changé. En effet, les derniers publiés datent de juin 2021. Ces décisions devraient être accessibles à tous, et ne sont pas publiées physiquement dans l'entreprise. Quand les publications des 12 derniers mois ainsi que celles à venir seront-elles accessibles ?

Depuis septembre 2021 ils sont accessibles depuis le point sharepoint:

<https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/mettre-en-oeuvre-projet.aspx> (Monespace => Mes Sites (onglet sur la gauche) => Actualité RH et sociale => Mon parcours professionnel => Mon évolution => Mobilités - Je mets en œuvre mon projet)

- A l'heure où le GIEC incite fortement particuliers, entreprises et gouvernements à mettre en œuvre des solutions rapidement pour limiter le réchauffement de la planète, alors que le forfait mobilité ne concerne que les salariés pouvant se rendre sur leur lieu de travail en transport en commun ou à vélo, et à la lueur du raccordement du site au réseau de chauffage urbain, quels actions France 3 Limousin va mettre en place prochainement pour réduire son empreinte carbone ? Quel est le chiffrage du bilan carbone de la station et de son fonctionnement ?

La direction n'a pas encore de chiffrage mais une réflexion autour d'un plan de mobilité NA pour proposer des actions en ce sens est en cours. Les RH y travaillent actuellement.

- Alexandra Filliot va remplacer H  l  ne ABALO pour ces prochains mois. Quelles seront leurs nouvelles fonctions ?

H  l  ne Abalo prendra ses fonctions le 1er ao  t en tant que coordinatrice de l'information et des programmes d  di  s au num  rique Nouvelle-Aquitaine.

Alexandra Filliot va la remplacer en d  tachement jusqu'au 30 novembre

La direction nous pr  cise que sur le poste web Alexandra sera    95% et 5% en qualit   de RCA pour les   ditions.

- Par qui sera remplac  e Alexandra Filliot ?

C'est Ang  lique Martinez qui sera d  tach  e jusqu'au 30 novembre

- Un RCA sera en arr  t maladie pour plusieurs mois fin ao  t. Quel remplacement est pr  vu ?

C'est S  bastien Laporte qui effectuera ce remplacement jusqu'au 30 septembre et qui continuera    assurer d'autres missions de remplacement si cela se passe bien.

- Comp  tences compl  mentaires : quels sont les journalistes qui ont eu une validation de leurs comp  tences compl  mentaires de niveau 1 et niveau 2 ?

Niveau 1 : JM Arnal, C. Becchetti, F. Bidault, C. Bodin, N.Djailani, M. Guign  , L. Du Rusquec, A. Jegat, C. Rong  re, J. Boudier, R. Spiquel, M. Blanloeil, T. Milon

Niveau 2 : P .Coussy, P. Gauthier, C. Huet, J. Radenac, N. Vaille, JS. Tingaud, N. Chigot, S. Laporte

Les RP rappellent que selon nos accords d'entreprise seuls les journalistes ayant valid   leur comp  tence compl  mentaire peuvent switcher d'une activit   de r  dacteur    celle de JRI et inversement. Ils demandent d'autre part que les choses soient formalis  es par   crit concernant les titulaires et CDD visant la comp  tence compl  mentaire et ayant pour cela besoin de tourner des sujets pour pr  sentation au jury avant qu'ils ne soient affect  s    des reportages    ce titre.

EMPLOI :

- Poste 6681 REPUBLICATION PTA - **Chargé(e) de gestion administrative (H-F)** - n°6681 LIMOGES 24/06/2022 Antennes et programmes / Réseau France 3 / Unité administrative

Publication en cours jusqu'au 22 juillet et peut-être une re-publication car les postes publiés en été sont moins visibles pour les personnes en vacances.

- Poste 6679 REPUBLICATION PTA - **Electricien(ne)-éclairagiste (H-F)** - n°6679 LIMOGES 21/06/2022 TECHNICIEN / MAITRISE Antennes et programmes / Réseau France 3 / Plateau

Ce poste a été présenté au COCA du 7 Juillet

- Poste 6611 PTA - **Technicien exploitation vidéo et audiovisuelle (H-F)**

Prise de fonction au 1er septembre de Fabien Tricaud

- A quelle date le poste de rédacteur en chef adjoint (ex Abalo) sera-t-il publié ?

Le poste est publié depuis la semaine dernière

NoA :

- Où en est le calendrier de formations envisagé pour les salariés ayant postulé dernièrement suite à l'appel à candidature de la direction

La direction nous répond que le service formation n'a pas eu de demande pour que ces tests aient lieu.

Les RP bondissent, la direction nous avait dit lors d'une précédente instance qu'il devait y avoir une formation pour ces salariés. Les RP rappellent que les salariés attendaient la réponse de la direction ! Leur volonté est toujours la même, il faut les inscrire à la session de septembre.

La DRH va donc confirmer leur inscription et demander d'anticiper leurs remplacements le jour des tests.

PROCHAINE REUNION IP LE 4 AOÛT

BONNES VACANCES